

CONSEIL COMMUNAL SUD

COMPTE RENDU

RÉUNION PUBLIQUE

DU 19 NOVEMBRE 2019

Monsieur ERCHOUK, Président du Conseil Communal Sud, ouvre la séance en précisant que la réunion a pour objet de présenter le projet définitif d'aménagement du futur espace vert de Château Raba. Il rappelle la volonté de Monsieur le Maire de co-construire le projet avec les habitants. Ainsi plusieurs réunions se sont déroulées au cours de l'année 2018 et 2019 avec des volontaires membres du Conseil Communal Sud, des habitants de la Résidence Raba mais également des riverains de la rue Calixte Camelle. Ces différentes séances de travail ont permis de dégager les grands principes de réalisation. Les services ont préparé un projet qui a été validé par Monsieur le Maire et qui est, ce soir, présenté en réunion du Conseil Communal (diaporama ci-joint).

Madame CHADEBOST, adjointe en charge du Patrimoine et des Espaces Verts, tient à préciser les principes dégagés par le groupe de travail, à savoir un parc destiné à tous les usagers mais constitué d'entités différentes et de jeux pour des tranches d'âges différentes.

Actuellement les intempéries empêchent le commencement des aménagements, le terrain est en train de se drainer et l'eau contenue dans les fossés va être évacuée à l'aide de pompes électriques afin de remblayer les fossés.

Les cheminements vont être réalisés en premier, puis les aires de jeux et enfin, les plantations seront entreprises en janvier / février.

Un autre principe retenu concerne la mise en place d'une clôture pour fermer le parc le soir. Enfin, des plantations de haies avec des sujets de faible hauteur vont être entreprises le long des habitations riveraines de la rue Calixte Camelle.

L'ensemble de ces travaux devrait durer 3 mois.

Monsieur ERCHOUK, à son tour, insiste sur le fait que ce futur espace public sera un lieu ouvert à tous mais qu'il est également destiné à accueillir des manifestations et animations favorisant le développement social.

Cela signifie que les associations du quartier pourront l'utiliser avec l'accord préalable de la Mairie.

Un travail sera entrepris avec les usagers et les riverains pour définir un règlement intérieur d'utilisation de cet espace.

Suite à plusieurs questions du public, Monsieur ERCHOUK confirme qu'il n'y aura pas de bassin en eau sur la parcelle. La partie mentionnée sur le plan à cet effet doit servir de drain dans lequel des plantes absorberont l'eau arrivant naturellement. Il ne s'agit en aucune façon d'une création de surface aquatique.

En ce qui concerne l'espace réservé aux jardins partagés, celui-ci va être géré par une association avec l'accompagnement du service Développement Durable. L'association du Jardin de Raba avait été sollicitée dans un premier temps pour gérer cet espace mais finalement elle ne fera qu'accompagner la nouvelle association qui va être créée spécifiquement.

Pour rappel, les parcelles seront accordées sans distinction à des particuliers ou des associations.

Concernant l'accès à ce futur espace, il n'est prévu actuellement qu'une ouverture côté rue du 19 mars 1962. Il est suggéré par les riverains de solliciter Aquitanis pour réaliser une autre ouverture au niveau de la Tour D.

Monsieur PETRIDIS, responsable du Service Environnement et Paysages, confirme qu'un point d'eau est prévu pour les parcelles des jardins partagés mais également l'installation d'une borne fixe électrique au niveau du kiosque situé près du futur boulodrome.

La réunion se termine et Monsieur ERCHOUK annonce que la dénomination de cet espace fera l'objet d'une concertation publique.